

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
MAIRIE DE GOURIN

**ARRETE N° 2023-01-20-1 LIMITANT L'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL MUNICIPAUX POUR CAUSE
DE MAUVAISES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES**

Le Maire de GOURIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Considérant la nécessité de préserver le bon état des terrains de football municipaux ;

ARRETE

Article 1 : En raison des mauvaises conditions atmosphériques, l'utilisation du terrain de football municipal sera limitée à un seul match sur le stade « Emile LE GALL e » pour toutes rencontres (officielles et amicales) **le Dimanche 22 Janvier 2023**.

Aucune rencontre ne pourra se tenir sur les terrains du gymnase et de Tronjoly **les Samedi 21 et Dimanche 22 Janvier 2023**

Article 2 : Monsieur le Maire de Gourin, Monsieur le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Gourin, le 20 Janvier 2023
P/ Le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué,

Rémi NEDELLEC

